

Cotation des actions BNA nouvelles souscrites

1- Il est rappelé aux actionnaires de la BNA que la période de libération de la deuxième moitié restante de l'augmentation de son capital, décidée par son AGE du 14 mars 2009, est fixée par le Conseil d'Administration de la BNA du 23/02/2010 au 09/03/2010.

2- Considérant que les séances de bourse des 10, 11 et 12 mars 2010 correspondent au dénouement des trois dernières journées de la période d'appel des fonds, les actions BNA nouvelles souscrites ne seront pas négociables durant les séances précitées.

3- A partir du 15/03/2010, seules les actions BNA nouvelles souscrites libérées du montant appelé sont négociables, dans les conditions suivantes :

- ✓ Mnémonique : BNAS9
- ✓ Code ISIN : TN0003100666
- ✓ Libellé : BNA NS LIB 100%
- ✓ Nombre de titres négociables : 10 000 000 actions nouvelles souscrites entièrement libérées.
- ✓ Groupe de Cotation : Lignes secondaires (Groupe 32)

Les 10 000 000 actions BNA nouvelles souscrites portent jouissance en dividendes à compter du 01/01/2009 pour la 1^{ère} moitié libérée en 2009 **et** à partir du 01/01/2010 pour la 2^{ème} moitié appelée du 23/02/2010 au 09/03/2010. Ainsi, elles continuent à être négociées séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Il est précisé également que les actions BNA non libérées du montant appelé ne seront négociables qu'après acquittement du montant de la libération directement auprès de la BNA et information de la STICODEVAM par les teneurs de compte.